

## **Orientations – Profil de compétences**

### **Administrateurs – Conseil d'administration Bénévoles d'Expertise**

---

Le mandat du conseil d'administration, ainsi que le contexte dans lequel il doit être exécuté, exigent de la part des administrateurs des compétences pertinentes et diversifiées leur permettant, à titre individuel mais aussi collectivement, de s'acquitter de leurs tâches avec succès. Le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration précise de manière formelle les habiletés recherchées chez les membres et constitue, en ce sens, un outil de bonne gouvernance.

### **CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES**

#### **Connaissances de BE**

L'administrateur doit comprendre le fonctionnement général de Bénévoles d'expertise et de l'environnement dans lequel il opère. L'administrateur démontre également une capacité à comprendre et à interpréter les divers enjeux liés aux dossiers soumis à son attention.

- Est disposé à devenir membre de BE;
- Démonstre un intérêt pour la mission de Bénévoles d'expertise et le milieu communautaire;
- Démonstre sa capacité à comprendre les enjeux propres à BE.

#### **Leadership**

Le sens du leadership implique que l'administrateur exerce ses fonctions de manière proactive et apporte une contribution significative dans le traitement des dossiers soumis au conseil.

- a démontré son leadership au sein de son domaine professionnel et est reconnu comme un leader par ses pairs ;
- se sert de ses connaissances et de son expérience pour bonifier les échanges et le processus décisionnel du conseil ;
- démontre de la polyvalence et fait preuve d'initiative pour cerner et traiter les dossiers soumis au conseil;
- Garanti sa disponibilité pour participer aux réunions du conseil mais également pour faire partie de comité mis sur pied par le conseil d'administration ou la direction.

#### **Réflexion stratégique**

La réflexion stratégique implique que l'administrateur est en mesure de reconnaître les enjeux auxquels fait face Bénévoles d'Expertise en se fondant sur une bonne compréhension du contexte politique, économique et social dans lequel il évolue.

- démontre la capacité d'anticiper les enjeux et leurs impacts sur la réalisation de la mission organisationnelle ;
- reconnaît et comprend les situations susceptibles de représenter un risque pour l'organisation ;
- fait preuve d'une grande vigilance dans l'évaluation des dossiers soumis au conseil.

## **Communication**

Les compétences en communication impliquent que l'administrateur soit en mesure d'exprimer clairement ses idées au sein du conseil. Elle implique également que l'administrateur sache favoriser le dialogue en faisant preuve d'écoute et d'ouverture.

- favorise des échanges constructifs au sein du conseil ;
- travaille à rallier les points de vue ;
- favorise l'échange d'information entre les membres.

## **Sens de l'éthique**

Le sens de l'éthique implique que l'administrateur se comporte de manière conforme aux valeurs et principes éthiques qui lui sont applicables en vertu de ses fonctions. Il suppose aussi que l'administrateur sache reconnaître les conflits de valeurs et les risques éthiques sous-jacents à l'exercice de certaines de ses fonctions ou aux processus décisionnels auxquels il participe.

- respecte le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de Bénévoles d'Expertise;
- tient compte des valeurs de Bénévoles d'Expertise dans l'exercice de ses fonctions;
- cherche à rendre des décisions justes fondées sur une connaissance adéquate de tous les enjeux en présence.

## **Intégrité**

L'intégrité se situe au cœur des valeurs qui doivent guider l'administrateur de Bénévoles d'expertise dans l'exercice de ses fonctions. L'intégrité implique que l'administrateur fasse prévaloir les intérêts de l'organisation, se comporte avec probité et honnêteté et valorise une conduite qui le place au-dessus de tout soupçon.

- évite de se servir de son statut pour en tirer un avantage ou pour favoriser quelqu'un;
- utilise les informations aux seules fins qui sont prévues;
- évite toute situation où il serait redevable.

## **Objectivité**

L'objectivité implique que l'administrateur de Bénévoles d'Expertise s'appuie sur des faits plutôt que des perceptions. Elle implique également que l'administrateur exerce ses responsabilités de manière impartiale.

- fait preuve de discernement et d'un jugement éclairé;
- possède un sens critique;
- démontre de la neutralité et de la non-partisannerie dans ses interventions.

## COMPÉTENCE SPÉCIFIQUES

En plus des compétences individuelles requises de la part des administrateurs, le conseil doit aussi disposer, à titre collectif, d'une combinaison de compétences et d'expériences lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat. Compte tenu de l'éventail de ses responsabilités, de ses comités et de la diversité des questions qui peuvent l'interpeller, les compétences et expériences collectives du conseil doivent couvrir en bonne partie les domaines clés suivants :

- Expertise communautaire (*Un poste réservé en permanence*)
- Gestion financière
- Gestion des ressources humaines
- Droit, gouvernance et éthique
- Développement des affaires, marketing et communication
- Technologie de l'information (Infrastructure ou Développement des systèmes)
- Gestion et planification stratégique

De plus, le comité doit s'assurer d'avoir une représentativité d'administrateurs provenant de tout son territoire.

---

## EXCLUSIONS

- Les personnes qui ne répondent pas aux compétences de base
- Les employés et les administrateurs des bailleurs de fonds de BE